



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Montfaucon d'Argonne

DEPARTEMENT DE LA MEUSE
ARRONDISSEMENT DE VERDUN
CANTON DE CLERMONT EN
ARGONNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2026

Séance du 24 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt-quatre du mois de juin, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Christian MATHIEU.

Les membres présents sont: MATHIEU Christian, GAUTHIEZ Sandrine, LARNACK Gilles, BEAUFFILS Adrianna, RAVENEL Véronique, COLLIGNON Lydie, GAMOT Lou, BONTEMPS Charly, LEFEVRE Mélanie, VIARD Steven, JOB Arnaud.

Les membres absents excusés sont: /.

Mme LEFEVRE Mélanie a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du dernier Conseil municipal du 15 avril 2026.

2026-25: Approbation de la convention de partenariat pour la lutte communale contre le frelon asiatique à pattes jaunes avec le Groupement de Défense Sanitaire apicole de la Meuse

Le Conseil municipal de la commune de Montfaucon d'Argonne, régulièrement convoqué, réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur MATHIEU Christian,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention de partenariat pour la lutte communale contre le frelon asiatique à pattes jaunes proposé par le Groupement de Défense Sanitaire apicole de la Meuse ;

Considérant que le frelon asiatique à pattes jaunes constitue une menace croissante pour la sécurité des personnes, les pollinisateurs, l'apiculture, certaines productions agricoles et l'équilibre des écosystèmes ;

Considérant que la lutte contre cette espèce ne peut se limiter à la seule destruction ponctuelle des nids, mais suppose une organisation cohérente associant prévention, piégeage, signalement, suivi, destruction encadrée, formation et information de la population ;

Considérant que la convention proposée a pour objet d'inscrire la commune dans le dispositif départemental de lutte structuré autour du Comité de pilotage départemental de lutte contre le frelon asiatique et porté, sur les plans juridique, administratif et financier, par le Groupement de Défense Sanitaire apicole de la Meuse ;

Considérant que cette convention fixe les engagements respectifs de la commune et du GDSa, notamment en matière de désignation d'un référent communal, de participation aux campagnes de piégeage, de suivi des actions, de communication locale et d'accès, pour la commune et ses habitants, à un dispositif de destruction à tarif préférentiel, sous réserve du respect des engagements conventionnels ;

Considérant que cette convention n'instaure aucune exclusivité au profit du GDSa et ne fait pas obstacle au recours, par la commune ou par les habitants, à une société privée spécialisée lorsque cette solution apparaît souhaitable ou plus adaptée, dans le respect des règles de sécurité, de qualification et de conformité applicables ;

Considérant que cette convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2030 et qu'elle comporte



DEPARTEMENT DE LA MEUSE

ARRONDISSEMENT DE VERDUN

CANTON DE CLERMONT EN
ARGONNE

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Montfaucon d'Argonne

des annexes pouvant être actualisées selon les modalités qu'elle prévoit, sans remise en cause de son économie générale ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1er

Le conseil municipal approuve la convention de partenariat pour la lutte communale contre le frelon asiatique à pattes jaunes à conclure entre la commune de Montfaucon d'Argonne et le Groupement de Défense Sanitaire apicole de la Meuse, ainsi que ses annexes.

Article 2

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, ses annexes initiales, ainsi que leurs mises à jour ultérieures lorsqu'elles relèvent de la seule actualisation technique, méthodologique, administrative ou tarifaire prévue par la convention et n'en modifient pas l'économie générale.

Article 3

Le conseil municipal précise que l'adhésion de la commune au dispositif départemental de lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes n'a ni pour objet ni pour effet d'exclure le recours, lorsque cela apparaît nécessaire ou plus adapté, à d'autres moyens conformes au cadre conventionnel, notamment à une société privée spécialisée disposant des qualifications et garanties requises.

Article 4

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5

Le référent est monsieur le Maire, Christian MATHIEU et le référent suppléant est monsieur Arnaud JOB.

Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

2026-27 Chats errants

Monsieur le Maire informe les conseillers de la demande de plusieurs habitants concernant la pullulation des chats errants dans le village avec des conséquences dommageables. Après renseignements, la commune adhère gratuitement à la Fondation 30 Millions d'Amis pour la stérilisation des chats. La fondation s'engage à financer des actes de stérilisation et d'identification par puce électronique sur la base de tarifs maximums facturés par le praticien (100€ pour les mâles et 120€ pour les femelles). Monsieur le Maire propose que ce soit les habitants qui emmènent les chats errants chez le vétérinaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité

Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

2026- Adhésion à Communes Forestières de Meuse

Monsieur le Maire présente l'association des Communes Forestières de Meuse qui promeut et défend les intérêts des communes propriétaires de forêt, forme et informe les élus, élabore et anime des projets forêt-bois. L'association est présidée par monsieur MENONVILLE Franck.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de ne pas adhérer à l'Association.

Pour : 0

Abstention : 4

Contre : 7



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Montfaucon d'Argonne

DEPARTEMENT DE LA MEUSE
ARRONDISSEMENT DE VERDUN
CANTON DE CLERMONT EN
ARGONNE

2026- 28 Nomination des représentants au CA de l'EHPAD

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il faut désigner des représentants au conseil d'administration de l'EHPAD. Lors d'un précédent conseil, il a été proposé : "Mesdames LEFEVRE Mélanie et RAVENEL Véronique, ainsi que madame TINTELIN Monique comme membre ayant des compétences. Monsieur le Maire est membre d'office."

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la représentation au CA de l'EHPAD.

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Information éclairage public:

Dans le village, il y a 91 points lumineux à changer et 27 à ajouter, soit 118 en tout. Monsieur le Maire présente un devis de 102564€. Le SENM prend en charge 80% de la dépense, le reste à charge pour la commune est de 21400€.

Actuellement, l'éclairage public s'éteint de 0h à 5h. Le projet de mise en place de LED laisserait l'éclairage public la nuit avec une baisse d'intensité à 70%.

Concernant l'arbre qui est tombé cet hiver sur la ligne et cassant un poteau en haut du village, une déclaration d'assurance a été réalisée. La facture de remplacement du poteau est de 2200€ sur laquelle un remboursement de 80% sera à déduire, et donc un reste à charge pour la commune de 400€.

Un second poteau a été remplacé dans cette rue, que le SENM prend en charge.

Information recensement:

Il existe sur la commune un plan Communal de Sauvegarde en cas d'inondation, tempête, incendie...Ce plan est à mettre à jour avec l'ensemble des conseillers. Monsieur le Maire souhaite qu'un recensement soit réalisé, notamment les personnes âgées. Madame GAUTHIEZ précise qu'une liste de personnes de plus de 70 ans existe pour la distribution des paniers de fin d'année. Des visites physiques ou téléphoniques sont proposées, par secteur de la commune.

Information 14 juillet 2026:

Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil invite les habitants à la cérémonie commémorative qui aura lieu à 10h au monument aux morts. Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie.

Information terrain de jeux :

Il a été constaté que le revêtement du terrain de jeux est endommagé. Monsieur LARNACK prévoit de le réparer. Les devis demandés auprès de différentes sociétés reviennent lentement. Les ressorts de la tyrolienne seront réparés pour 620€ HT. Le devis pour la balançoire avec fosse à gravillons s'élève à 4900€ HT. Le coût de la balançoire avec nid d'oiseau avec copeaux est de 4835€ . De plus, le contrôle de conformité est de 600€/an.

2026-29 Chapelles de l'église

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'acceptation de la demande de subvention Dotation Équipements Territoires Ruraux pour 50% du coût de la rénovation des deux chapelles de l'église



DEPARTEMENT DE LA MEUSE

ARRONDISSEMENT DE VERDUN

CANTON DE CLERMONT EN
ARGONNE

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Montfaucon d'Argonne

St-Laurent de Montfaucon . Le coût total du projet est de 9155€ HT. L'entreprise en charge des travaux est SYE Entreprise de Vigneulles les Hattonchatel.

Monsieur le Maire demande si le devis de rénovation de ces chapelles peut être signé , soit que les travaux aient lieu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote en faveur de la signature du devis de réparation des deux chapelles de l'église afin que les travaux se fassent.

Pour : 10

Abstention : 1

Contre : 0

Information Toit de l'église :

Un devis a été demandé auprès de monsieur SOHIER pour des ardoises manquantes sur le toit de l'église. Le devis est de 3800€ HT.

2026- 30 FLEURISSEMENT

Monsieur le Maire informe les conseillers des devis pour fleurir le village. Dans le respect du budget voté en début d'année (2000€), Il est proposé de procéder à la plantation d'arbustes aux entrées du village et à la plantation d'arbres fruitiers sur le talus du terrain de foot.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité pour le fleurissement du village .

Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

Une autre délibération sera prise pour les rosiers et la continuation du fleurissement.

Information départ d'Isabelle NEYRINCK

Monsieur le Maire informe les conseillers du départ d'Isabelle NEYRINCK pour raisons personnelles. Elle effectue 10h30/ semaine sur la commune. Les élus souhaitent à l'unanimité la remplacer à raison de 5h00/semaine. Après retour du CDG, aucune délibération ne doit être prise.

Information Presbytère :

Monsieur le Maire explique son projet de gîte rural pour le presbytère de Montfaucon. Des études sont en cours, notamment avec le CAUE.

Information logements communaux :

Les conseillers ont visité les logements communaux. Des réflexions sont en cours sur des projets.

Information Eglises Ouvertes :

Inauguration de l'entrée dans le réseau Eglises Ouvertes France le vendredi 26 juin 2026 à 10h30.



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Montfaucon d'Argonne

DEPARTEMENT DE LA MEUSE

ARRONDISSEMENT DE VERDUN

CANTON DE CLERMONT EN
ARGONNE

2026- BOULANGERIE

Monsieur VIARD Steven n'est pas présent pour le débat et le vote.

Monsieur le Maire informe les conseillers des résultats du vote des habitants sur le maintien ou non de la situation de la boulangerie (78 votes : 33 non/ 43 oui / 2 sans avis et pas de suggestions) . Il détaille la situation financière de la régie de recette. Il informe également de la fin des contrats de travail des vendeuses au 31 juillet 2026.

Compte tenu des paramètres de difficulté financière du commerce et tenant compte des fins de CDD des vendeuses, monsieur le Maire propose de mettre fin à la régie de recettes de la boulangerie au 31 juillet 2026 , de mettre fin au Service Public Industriel et Commercial et donc de ne pas renouveler les contrats de travail des vendeuses.

Monsieur le Maire propose la mise en gérance de cette activité car il a reçu une proposition. Madame Jennifer MURE VIARD a déposé un courrier. Elle doit effectuer une formation HACCP et est en relation avec ALEXIS, organisme de formation et d'étude des installations des entrepreneurs. Des études sont menées quant à la pérennité de l'offre. Il est proposé de rédiger un bail de un an débutant le 1er septembre 2026 avec reconduction possible où le local de la mairie ainsi que la vitrine seraient mis à disposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité pour la fin de la régie de recettes et donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer les actes de clôture ainsi que rédiger le bail de location du local commercial de la boulangerie ou la mise à disposition .

Pour : 10

Abstention : 0

Contre :0

Madame MURE VIARD Jennifer souhaite installer des tables et bancs à l'extérieur. Le Conseil municipal y est favorable. En revanche, l'accès au garage est refusé pour cause d'insécurité.

FIN DE SÉANCE 22h25